« vK », le Facebook russe, poursuivi par les majors de la musique

05/04/2014 à 14h01

Trois plaintes viennent d'être déposées en Russie par les majors de la musique à l'encontre du réseau social vKontakte (vK). Ce site, accusé d'être une véritable plateforme de téléchargement direct et de streaming illicites, est dans le collimateur des principales organisations d'ayants droit depuis plusieurs années déjà.



C'est une action d'envergure et préparée depuis « *des mois* » que vient de lancer la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), le bras armé des plus importantes maisons de disques au monde (Universal, Warner, EMI,…), à l'encontre de vKontakte. Et pour cause. L'organisation considère que **le « Facebook russe », qui revendique pas moins de 100 millions d'utilisateurs actifs de par le monde**, propose des outils facilitant délibérément le piratage massif de chansons protégées, le but étant bien entendu d'y gagner en popularité.

« *Cette société exploite en violation du droit d'auteur un service de musique comprenant une bibliothèque immense de titres stockés sur son site Internet. Elle fournit un accès illimité à ce répertoire, ce qui permet à ses dizaines de*

millions d'utilisateurs de rechercher et d'écouter de la musique en streaming » affirme l'IFPI. En clair, le puissant lobby accuse le réseau social de permettre aux internautes d'uploader de la musique sur ses serveurs, pour que les titres ainsi téléchargés soient ensuite mis à la disposition de l'ensemble de ses utilisateurs, qui peuvent y accéder grâce à une simple recherche.

Du coup, **l'organisation a annoncé hier le dépôt de trois plaintes distinctes devant les tribunaux russes.** Si l'IFPI coordonne ces poursuites, ce sont cependant trois maisons de disques qui en portent officiellement les couleurs (Sony Music Russie, Universal Music Russie et Warner Music UK). L'objectif est ainsi d'obtenir :

– Le retrait des titres mis à disposition en violation du droit d'auteur,

– 50 millions de roubles de dommages et intérêts (soit environ 1,02 million d'euros),

– La mise en place de mesures visant à empêcher la mise à disposition, à l'avenir, de titres appartenant aux catalogues des plaignants (tel qu'un système de détection d'empreintes par exemple).

Ces poursuites à l'encontre de vKontakte ne sont guère surprenantes. Depuis plusieurs années, les majors de la musique ou du cinéma pointent régulièrement du doigt le réseau social, qu'ils considèrent comme une véritable plateforme de téléchargement direct et de streaming. **En février dernier, le Facebook russe s'est ainsi retrouvé pour la quatrième année consécutive sur la « liste noire » réalisée chaque année par les États-Unis s'agissant des sites de piratage.**

PC Inpact